

Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

E-mail : <u>sia.qualite@aviation-civile.gouv.fr</u>
Internet : <u>www.sia.aviation-civile.gouv.fr</u>

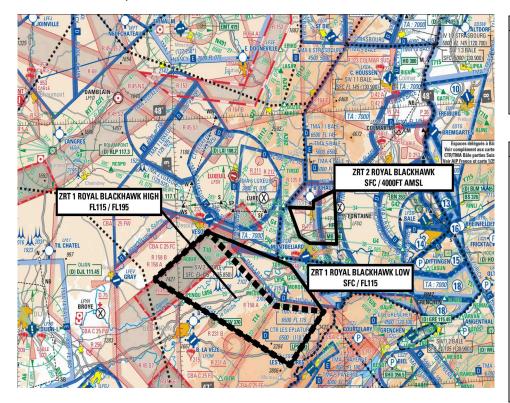
SUP AIP 223/21

Date de publication: 16 SEP

Objet : Création de 3 zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'exercice ROYAL BLACKHAWK 2021

En vigueur : Du 05 au 14 octobre 2021

Lieu: FIR: REIMS LFEE - AD: Besançon La Vèze LFQM, Besançon Thise LFSA, Montbéliard Courcelles LFSM, Belfort Chaux LFGG, Vesoul Frotey LFQW



ACTIVITÉ

Exercice régional au profit de la préparation à l'engagement opérationnel des participants mettant en oeuvre un grand nombre d'aéronefs de combat français et étrangers avec simulations de passes de tir.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT1 LOW et HIGH, ZRT 2 activables :

05, 07 : 0600-2200 06 : 0600-2200 08 : 0600-1200 09 : 0600-1000

(1 créneau max de 2 h / jour)

10:0600-1000

(1 créneau max de 2 h / jour)

11:0600-2359 12:0000-2359 13:0000-2200 14:0600-2200

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

RAKI (ou CDC de remplacement): 119.700 MHz / 143.550 MHz / 317.500 MHz

LUXEUIL APP: 129.925 MHz

BALE INFO : 130.900 MHz / 135.850 MHz

REIMS CTL (secteur SE): 124.950 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

CDC de Cinq-Mars-la-Pile ou en cas d'indisponibilité technique le CDC de remplacement.

STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM: contournement obligatoire pendant les activités sauf pour:

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs autorisés après coordination auprès du gestionnaire,
- les aéronefs à destination des aérodromes de Besançon la Vèze (LFQM) et de Montbéliard (LFSM) après coordination auprès du gestionnaire,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions après notification auprès du directeur de l'exercice.

SUP AIP N° 223/21

SERVICES RENDUS

CAM: Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par les organismes gestionnaires.

CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET LIMITES VERTICALES

ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK LOW

Limites latérales

47°25'51.94"N, 005°51'13.44"E 47°06'00.00"N, 006°40'00.00"E 47°17'06.94"N, 006°53'06.44"E 47°27'26.10"N, 006°41'36.10"E 47°35'39.28"N, 006°11'36.27"E 47°25'51.94"N, 005°51'13.44"E

Limites verticales SFC / FL115

ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK HIGH

Limites latérales

47°25'51.94"N, 005°51'13.44"E 47°06'00.00"N, 006°40'00.00"E 47°17'06.94"N, 006°53'06.44"E 47°19'00.56"N, 006°35'15.67"E 47°35'39.28"N, 006°11'36.27"E 47°25'51.94"N, 005°51'13.44"E

Limites verticales

FL115 / FL195

ZRT 2 ROYAL BLACKHAWK

Limites latérales

47°43'00.00"N, 006°59'00.00"E 47°31'30.00"N, 006°59'00.00"E 47°32'00.00"N, 006°49'00.00"E 47°33'30.00"N, 006°45'30.00"E 47°40'00.00"N, 006°42'00.00"E 47°39'30.00"N, 006°51'00.00"E 47°41'00.00"N, 006°51'00.00"E 47°43'00.00"N, 006°59'00.00"E

Limites verticales

SFC / 4000ft AMSL

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

L'utilisation des voies aériennes L856, T14 et le tronçon de la voie aérienne T10 entre ROBIR et SOBLI sera soumis à coordination avec l'organisme gestionnaire lors de l'activation de la ZRT 1 ROYAL BLACKHAWK HIGH.

Les zones LF-R 45 D et LF-R 45 S7 seront activables au profit de l'exercice pendant les créneaux d'activation des ZRT Royal Blackhawk suivant les horaires d'activation prévus à l'AIP.

Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice

1er Régiment d'Artillerie/C3D:

Tél: 03 84 57 53 69

COMALAT/ Section espaces aériens :

Tél: 01 41 28 82 13 / 14

Pendant l'exercice :

Directeur de l'exercice / Cellule 3D 1er RA

Tél: 03 84 57 53 69

Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq-Mars-La Pile

Tél: 02 47 96 28 63 - 02 47 96 30 00 (chef contrôleur)

En cas de plan de remplacement :

Centre de détection et de contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont-Verdun

Tél: 04 26 72 83 99 - 04 78 14 65 21.